

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES RÉMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- O Réclamation : contact@mupras.com
- O Prise en charge : pec@mupras.com
- O Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2195

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

HACHIMI IDRISI Nezha

Date de naissance :

12-04-51

Adresse :

Casablanca

Tél. : 0661573682

Total des frais engagés : 1612,00 Dhs

**Dr. NAZIHA NAZIH**

*Pneumo Allergologue  
Enfants - Adultes  
8, Bd. Khouribga, N° 7 Derb Omar  
Casablanca - Tel.: 05 22 44 05 16*

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

18 AOUT 2023

Date de consultation :

Hachimi Idrissi Nezha Age: 72 ans

Nom et prénom du malade :

Hachimi Idrissi Nezha

Lié de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie :

Bronchite + Rhume + asthme

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 18 AOUT 2023

Signature de l'adhérent(e) :

*Dr. NAZIHA NAZIH  
Pneumo Allergologue  
Enfants - Adultes  
8, Bd. Khouribga, N° 7 Derb Omar  
Casablanca - Tel.: 05 22 44 05 16*

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18/01/2023	C 3	350		Dr NAZIM Chirurgien-Dentiste N° de SIRET : 522 84 0516 Signature : Dr NAZIM

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE BLOC C GHOFFANE N° 2 N° 11, Bloc (C) Sidi Bernotissi Casablanca	18/08/23	1262,-

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

#### **(Création, remont, adjonction)**

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**Dr. NAZIHA NAZIH CHAJADINE**

Diplômée des universités de Paris

- Spécialiste des maladies de l'appareil respiratoire ADULTES et ENFANTS.
- ALLERGOLOGUE.
- Spécialiste des maladies du sommeil et du ronflement.
- Spécialiste de l'handicap respiratoire.
- Spécialiste des techniques en pneumologie :
  - Exploration fonctionnelle respiratoire.
  - Endoscopie Bronchique.
  - Thoracoscopie.
- Spécialiste en sevrage tabagique

الدكتورة نزيهة نزيه شجاعدين  
خريجة كلية الطب بباريس

- إختصاصية في أمراض الجهاز التنفسى صغار و كبار
- إختصاصية في أمراض الحساسية
- إختصاصية في اضطرابات النوم و الشخير
- إختصاصية في الإعاقات التنفسية المزمنة
- إختصاصية في الفحوصات التقنية للجهاز التنفسى :
- فحص الوظيفة التنفسية
- الكشف بالمنظار
- إختصاصية في الإقلاع عن التدخين

Casablanca, le : ..... الدار البيضاء في :

18 AOUT 2023

Hauim'i FDR'H - NR8Hs .

40.00 Bath mesal

3 qf mutu aps mrx 7,

12.28 Budol 1R 14:

lgf mutu a Jeunx 7,  
derâlne nasal

leptic 88 11

35.70 Rob naseb colly  
1 grlts 3 - u 1/4

PHARMACIE BLOC (C)  
GHOFRAINE  
Rue 2 N° 116 Bloc (C)  
Q Al Qods Sidi Bernoussi  
Casablanca

ساحة النصر، 8 شارع خريبكة - الطابق الثاني رقم 7 - درب عمر - الدار البيضاء - الهاتف: 05 22 44 05 16

Place de la victoire, 8 Bd. khouribga - 2ème étage n° 7 - Derb Omar - Casablanca - Tél : 05 22 44 05 16

u.s. Depidaxto.

u836

uB

Uy leu' a zni

33.01.00

Mis fer

PHARMACIE BLOUE  
C<sup>o</sup>  
HOFRAINE  
RUE 2 N° 116 Sidi Bernoussi  
Casablanca

Lcf malin d'oreille

29.12

Carbo Sars.

31.12

Uy 2811 x7.

= Nurodes my A

Uy 2811 x7

AP 871

Atemax

D. A. T. A.  
Pneumologie  
Allergologie  
8, Bd. Kh. El. M. 7  
Casablanca - Tel.: 05 22 44 05 16

19.01.01

Furt malin znis

27.2.01

AP LRU

30 30

24.8.01

Uy leu' a zni

27.01

société z no Dr KU

12.6.2.00

Dr NAZIHA NAZIHA  
Pneumologie Allergologie  
Enfants - Adults  
Bd. Kh. El. M. 7 Durb. Omar  
Casablanca Tel.: 05 22 44 05 16

Uy leu' beside  
livo pte collège An

1 gru 2811

EFFIPRED® 20 mg

PPV: 40 DH 00  
EXP: 02/2026  
LOT: 2D011 10

LOT: 2558  
PER: 08-25  
PPV: 122 DH 80



PPV: 45,00  
LOT:  
PER:

PPV: 45,00  
LOT:  
PER:

PPV: 45,00  
LOT:  
PER:

والرجم  
Lot:  
À consommer de  
préférence avant le:  
PPC: 79,50 DH

218 DMP/21/NRQ  
23042 PER: 03/2026  
PPV: 31,50 DH

LOT: 0669063A  
PER: 11/2024  
PPV: 190.00 dh

75,50

75,50 /

75,50

ID: 651897  
GlaxoSmithKline Maroc  
Aïn El Aouda  
Région de Rabat  
PPV: 248,00 DH  
6 118001 141104

LEVOPTHA 0,5%  
Collyre 5ml  
ZENITH PHARMA  
AMM N° 728/16C/MP/21/NRQ  
PPV: 75,00 DHS

LOT: 14  
FAB: C-22 EXP: 05/2024  
H8803  
05-2022  
05-2024

6118001270354

MLe 2195  
HACHIMI IMPISSI Nezhar